

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX225 rue Martha Desrumaux  
24000 PERIGUEUX

## DECISION DU PRESIDENT



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la reconstruction de la résidence Jean Moulin de 49 logements sociaux dans le cadre du Nouveau Programme Nation de renouvellement Urbain (NPNRU)**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire délégant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une rénovation du parc urbain
- Une reconstruction qui s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers (NPNRU) et qui s'échelonnera en deux tranches (20 logements et 29 adaptés aux personnes à mobilité réduite)

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Coulounieix-Chamiers, par délibération du 8 juillet 2021, soutient également cette opération de reconstruction de 49 logements sociaux avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, soit 187 000 €.

**DECIDE :**

**Article 1er** : d'accorder une subvention de 187 000 €, conformément à la convention signée avec l'ANRU en juin 2019, correspondant au financement de 3.57 % du déficit d'opération.

Fait à Périgueux, le

14 JAN. 2025

Le Président  
Jacques AUZOU

## Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le



ID : 024-200040392-20250114-DEC2024058-AR

### Reconstruction de 49 logements sociaux

- La reconstitution sur site 49 logements individuels et semi-collectifs (29 PLUS et 20 PLAI) permettra de renouveler tant les formes urbaines que les conditions sociales d'occupation.
- Le cadre végétal sera confirmé et développé par la création de jardins privatifs et d'espaces collectifs apaisés. La typologie favorisant les T2 et les T3 répond à des préoccupations d'équilibre de peuplement, au diagnostic des besoins établi lors de la phase protocole, ainsi qu'aux orientations développées dans le PLHD de l'agglomération du Grand Périgueux.
- Les logements seront proches des zones d'emploi, situés en centre-ville. Les transports en communs sont disponibles, ainsi que les services de proximité et services publics.
- Les travaux s'échelonneront en deux tranches :
  - Jean Moulin Tranche 1 - 20 logements dont 4 PLAI PMR, 4 PLAI, 9 PLUS PMR
  - Jean Moulin Tranche 2 - 29 logements dont 5 PLAI PMR, 6 PLAI, 8 PLUS PMR
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m <sup>2</sup> )	Loyer mensuel (€)	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	
T2	Collectif	3	7	10	51.99	311.01	344.06
T3		5	3	8	74.41	438.60	509.52
T4	Collectif	4	8	12	86.07	500.60	568.75
T3	Individuel	5	8	13	71.20	411.57	467.84
T4		3	3	6	84.40	484.78	551.07
	<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>49</b>			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant HT	Ressources	Montant
		Prêt CDC	6 433 337.00 €
Charges foncières	1 264 229.19 €	Prêt ALS	352 300.00 €
Construction	7 227 636.76 €	Subvention ANRU	126 000.00 €
Honoraires	523 559.21 €	CA Grand Périgueux	187 000.00 €
Divers	5 275.00 €	Commune de Coulounieix Chamiers	187 000.00 €
		Subvention CD24	338 500.00 €
		Fonds propres	1 396 563.16 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 020 700.16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 020 700.16 €</b>